

faire vacciner, le témoin dit que le Bureau de santé a reçu dix-sept mille pointes vaccinales de l'Institut de Québec.

" Il n'a reçu de plaintes d'aucun médecin au sujet de ces pointes, au contraire, le Bureau a reçu des compliments pour la qualité exceptionnellement bonne du vaccin.

Le Dr L. E. Gauvreau, directeur de l'Institut vaccinogène de Québec, décrit comment on inocule les génisses pour obtenir le vaccin. Il lit plusieurs lettres touchant l'excellente qualité du vaccin fourni,

" Les Drs Joseph Réaume et J. W. Caumtock, de Windsor, Ont., lui ont écrit que ce vaccin était excellent.

" Le Dr Henry Russell, de New-York, dans une longue lettre, dit également que ce vaccin était excellent et qu'il a donné de meilleurs résultats que celui des établissements de vaccination des Etats-Unis. " J'ai eu, ajoute-t-il, l'occasion de visiter plusieurs fois l'Institut du chemin de Ste-Foye, et j'ai constaté dans cet établissement une extrême propreté. L'emploi du virus n'a jamais donné aucun mauvais résultat. Pour ma part, je ne me servirais jamais d'autre vaccin si je pouvais obtenir de celui de Québec.

" Les devoirs que j'ai à remplir, continue M. Gauvreau, sont des plus importants et j'ai besoin de l'aide et de la protection de la profession médicale. J'ai vendu du vaccin à des médecins qui, non seulement avaient les mains sales, mais qui poussaient l'incurie jusqu'à mettre les pointes vaccinales parmi leurs allumettes et leur tabac.

" Avec un pareil procédé il n'est pas étonnant que le vaccin produise parfois de mauvais effets et qu'on dise qu'il n'est bon à rien.

" Le témoin dit que lui seul touche aux pointes à l'Institut et avant de les toucher il se lave les mains dans une solution de bichlorure de mercure. C'est la première fois qu'un accident comme celui dont il est question est attribué au vaccin fourni par l'Institut vaccinogène de Québec.

" Le Dr J. A. Beaudry, inspecteur du Conseil provincial d'hygiène, déclare qu'il a visité l'Institut vaccinogène le 18 du courant et qu'il a trouvé l'établissement dans un ordre parfait.

" M. le Dr James Bell est entendu. Il déclare que le 6 juillet courant, il fut appelé auprès du petit enfant, qui souffrait de pyohémie. Le témoin se demande si la maladie dont souffrait l'enfant était causée ou non par le vaccin.

" D'après les renseignements pris ajoute le médecin, il n'est pas probable que le vaccin ait causé cette maladie. D'après lui, la fièvre